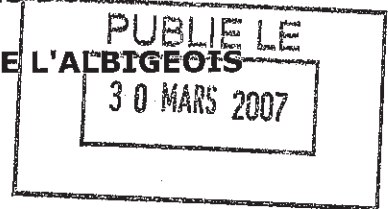


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 MARS À 20 HEURES 30



L'An Deux Mille Sept, le 27 mars 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Mars 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs Patrice MANGIONE, André BAUP, Josian VAYRE,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Dominique BILLET, Christian BONZI, Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE (Pouvoir à Monsieur Patrice MANGIONE), Michel TRÉBOSC,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBÉY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 1 - 17 / 2007 : MARCHÉ SÉCURISÉ DE VEAUX LOURS AU FOIRAIL DE JARLARD – AVENANTS AUX LOTS 2 & 3

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur

Par délibération en date du 05 décembre 2006, suite à une consultation pour les travaux d'aménagement, le lot n° 2 concernant la réfection partielle de la toiture du foirail de Jarlard a été attribué à l'entreprise TREBISOL SUD OUEST pour un montant de 14 843.66 € HT. 70 plaques supplémentaires ont du être remplacées en raison de leur mauvais état. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 2.310 € HT soit une augmentation de 15%.

En ce qui concerne le lot n°3 attribué à la société ANDRIEU pour l'équipement et l'installation de 160 Box, le remplacement du scellement des poteaux initialement prévu a du être remplacé par la mise en place de platine et de logettes adaptées. De plus les bascules ont été également adaptées afin d'anticiper sur une gestion électronique et informatisée du marché de veaux lourds. Le montant de l'avenant n°2 pour ce lot s'élève à 22 665 € HT soit +7,6%.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 26 mars 2007 a donné un avis favorable.

Le nouveau montant des marchés reste conforme à l'enveloppe impartie par notre collectivité pour cet aménagement.

C'est pourquoi je vous propose :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 avec la société TREBISOL SUD OUEST pour le Lot n°2 d'un montant de 2 310 € HT.
- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 avec la société ANDRIEU pour le lot n°3 d'un montant de 22 665 € HT.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer ces avenants et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du lundi 26 mars 2007,

Vu les avenants ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **APPROUVE** la conclusion de l'avenant N° 1 avec la société TREBISOL SUD OUEST pour le Lot N° 2 d'un montant de 2 310 € HT soit une augmentation de 15 % par rapport au montant initial du marché.

↳ **APPROUVE** la conclusion de l'avenant N° 1 avec la société ANDRIEU pour le lot N° 3 d'un montant de 22 665 € HT soit une augmentation de 7,6 % par rapport au montant initial du marché.

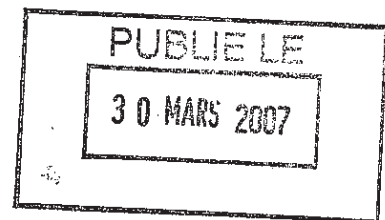
↳ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer ces avenants et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Mars 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

OPERATION

AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ SECURISE DE VEAUX LOURDS
Foirail de Jarlard – Rue des Agriculteurs – 81000 ALBI

AVENANT N° 1

Au Marché de travaux 06-042

Conclu avec l'Entreprise TREBISOL SUD OUEST

LOT N° 2 – REFECTION PARTIELLE TOITURE
(Tranche ferme)

I – PARTIES CONTRACTANTES –

Le présent avenant n° 1 modifiant le marché initial est passé entre :

- **D'une part :**

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Représentée par Monsieur Philippe BONNECARRERE
Parc François Mitterrand
81160 SAINT JUERY
Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

- **D'autre part :**

Monsieur Jean-Marc LUMEAU, agissant au nom et pour le compte de la
SARL TREBISOL SUD OUEST
8 place Marcel Lenoir
82000 MONTAUBAN
Ci-après désignée « L'Entreprise »

II – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'introduire au marché initial :

- Des travaux complémentaires pour un montant H.T. de : + 2 310.00 €

A la demande du Maître d'Ouvrage : Dépose et remplacement de 70 plaques supplémentaires

A l'avenant est annexé le devis du 20 Février 2007 valant décomposition du prix forfaitaire.

III – MONTANT DU NOUVEAU MARCHÉ

Le montant du Marché indiqué à l'article 2 « Prix » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

| | Marché Initial HT | Avenant n° 1 HT | Nouveau Marché H.T. |
|-------------------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| LOT N° 02 – SARL TREBISOL SUD OUEST | 14 843.66 € | + 2 310.00 € | 17 153.66 € |

IV – CLAUSES PARTICULIERES

Toutes les Clauses du Marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions continues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Etabli en 3 exemplaires.

A ALBI, le 28 Février 2007

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Le Président,

Philippe BONNECARRERE

L'Entreprise TREBISOL

TREBISOL SUD-OUEST
SARL au Capital de 400 000 Euros
8, Place Marcel Lenoir
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 03 16 57 Fax : 05 63 03 16 57
RCS Montan 403 103 124 APE 452 J

MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

OPERATION

AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ SECURISE DE VEAUX LOURDS
Foirail de Jarlard – Rue des Agriculteurs – 81000 ALBI

AVENANT N° 1

Au Marché de travaux 06-043

Conclu avec l'Entreprise ANDRIEU

LOT N° 3 – EQUIPEMENTS et INSTALLATION DE 160 BOX
(Tranche ferme)

I – PARTIES CONTRACTANTES –

Le présent avenant n° 1 modifiant le marché initial est passé entre :

- D'une part :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Représentée par Monsieur Philippe BONNECARRERE
Parc François Mitterrand
81160 SAINT JUERY
Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

- D'autre part :

Monsieur Joël ANDRIEU, agissant au nom et pour le compte de la
SARL ANDRIEU
ZA La Boissonnade
12450 LA PRIMAUBE
Ci-après désignée « L'Entreprise »

II – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'introduire au marché initial :

- Des travaux complémentaires pour un montant H.T. de : + 22 665.00 €
- Suite à des modifications sur chantier :
 - . Remplacement des poteaux à sceller fabriqués par des poteaux sur platine et adaptation des logettes à sceller par des logettes sur platine (18 665.00 € HT)
 - . Adaptation des bascules (4 000.00 € HT)

A l'avenant est annexé le devis du 14 Mars 2007 valant décomposition du prix forfaitaire.

III – MONTANT DU NOUVEAU MARCHE

Le montant du Marché indiqué à l'article 2 « Prix » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

| | Marché Initial HT | Avenant n° 1 HT | Nouveau Marché H.T. |
|--------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| LOT N° 03 – SARL ANDRIEU | 296 000.00 € | + 22 665.00 € | 318 665.00 € |

IV – PROLONGATION DES DELAIS

Le délai global du Marché indiqué à l'article 4 « Délais » de l'Acte d'Engagement est prolongé de trois semaines, ce qui porte le nouveau délai à : 1 MOIS et TROIS SEMAINES.

V - CLAUSES PARTICULIERES

Toutes les Clauses du Marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions continues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Etabli en 3 exemplaires.

A ALBI, le 14 Mars 2007

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Le Président,

Philippe BONNECARRERE

L'Entreprise ANDRIEU

MATERIEL D'ÉLEVAGE
Constructeur
S.A.R.L. des Ets ANDRIEU
Capital 15245 €
12450 LA PRIMAUBE
Tél. 05 65 68 38 71
Fax 05 65 68 42 99

